

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°14-2023-273

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2023

Sommaire

| Préfecture du Calvados / DCL | |
|---|--------|
| 14-2023-10-27-00001 - AP liste candidats T1 Municipale partielle ST | |
| GERMAIN LANGOT (1 page) | Page 3 |
| Préfecture du Calvados / Direction de la citoyenneté et des collectivites | |
| locales | |
| 14-2023-10-26-00004 - Arrêté du 26 octobre 2023 portant délégation de | |
| signature à Arnaud BILLON DCL en matière d'ordonnancement secondaire | |
| (4 pages) | Page 5 |

Préfecture du Calvados

14-2023-10-27-00001

AP liste candidats T1 Municipale partielle ST GERMAIN LANGOT

Préfecture Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Arrêté n° DCL-BRAE-23-071 fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection municipale partielle de la commune de SAINT-GERMAIN-LANGOT

LE PRÉFET DU CALVADOS,

VU le code électoral;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL-BRAE-23-058 du 22 septembre 2023 portant convocation des électeurs de la commune de SAINT-GERMAIN-LANGOT à une élection municipale partielle le 12 novembre 2023 et le cas échéant le 19 novembre 2023 et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

VU les candidatures déposées jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 à 18 heures à la préfecture du Calvados;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: la liste des candidats pour le premier tour de l'élection municipale partielle de la commune de SAINT-GERMAIN-LANGOT, dimanche 12 novembre 2023, en vue de l'élection de quatre conseillers municipaux est fixée comme suit :

- Monsieur Théo ROCHER

ARTICLE 2: Dans le cas d'un deuxième tour de scrutin, dimanche 19 novembre 2023, la liste figurant à l'article 1 est reconduite.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale et Madame le maire de SAINT-GERMAIN-LANGOT sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

CAEN, le 27 octobre 2023

Pour le Préfet et par délégation, La secrétaire générale

Florence BESSY

Préfecture du Calvados

14-2023-10-26-00004

Arrêté du 26 octobre 2023 portant délégation de signature à Arnaud BILLON DCL en matière d'ordonnancement secondaire



Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Monsieur Arnaud BILLON, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales en matière d'ordonnancement secondaire

Le préfet,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant organisation des services de la préfecture du Calvados;

VU la note de service du 30 septembre 2021 nommant M. Arnaud BILLON, détaché dans le grade d'attaché hors classe, en qualité de directeur de la citoyenneté et des collectivités locales, à compter du 15 octobre 2021

VU la note d'affectation du 6 juin 2023 nommant Madame Sandrine EVEN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du contrôle budgétaire et des finances locales ;

VU la note d'affectation du 27 juillet 2022 nommant Madame Stéphanie BOURGOIN, secrétaire administrative de classe supérieure, au bureau du contrôle budgétaire et des finances locales ;

VU la note d'affectation du 9 avril 2009 nommant Madame Brigitte CRESPO, secrétaire administrative de classe supérieure, au bureau du contrôle budgétaire et des finances locales ;

VU la note d'affectation du 28 juin 2021 nommant Monsieur Ivan CABIOC'H, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la réglementation, des associations et des élections ;

VU la note d'affectation du 3 mai 2022 nommant Madame Géraldine BRAULT, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau de la réglementation, des associations et des élections ;

VU la note d'affectation du 2 mars 2022 nommant Madame Laure HAYS, secrétaire administrative de classe supérieure, au bureau de la réglementation, des associations et des élections ;

VU la note d'affectation du 20 mars 2023 nommant Madame Virginie CANUET, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des droits à conduire, à l'identité et aux voyages ;

VU la note d'affectation du 4 octobre 2018 nommant Madame Stéphanie HOUDEN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des droits à conduire, à l'identité et aux voyages ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale :

ARRÊTE

Article 1: Délégation de signature est donnée pour les fonctions d'ordonnateur secondaire, à M. Arnaud BILLON, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres relevant des programmes financiers cités à l'article 2 du présent arrêté. Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et l'émission d'ordre de reversement.

Article 2: Cette délégation de signature concerne l'exécution des programmes suivants, selon la cartographie des BOP en vigueur :

- le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- le programme 176 « Police Nationale » ;
- le programme 207 « Sécurité et éducation routières » ;
- le programme 232 «Vie Politique »;
- le programme 362 « Écologie » ;
- le programme 363 « Compétitivité » ;
- le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières »

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud BILLON, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales, la délégation de signature qui lui est consentie est subdéléguée à :

- Madame Sandrine EVEN, adjointe au chef du bureau du contrôle budgétaire et des finances locales pour les programmes 112, 119, 122, 362 et 363 ;
- Madame Stéphanie BOURGOIN, secrétaire administrative au bureau du contrôle budgétaire et des finances locales pour les programmes 112, 119, 122, 362 et 363 ;
- Madame Brigitte CRESPO, secrétaire administrative au bureau du contrôle budgétaire et des finances locales pour les programmes 119, 122 et 754;
- Monsieur Ivan CABIOC'H, chef du bureau de la réglementation, des associations et des élections pour le programme 232 ;
- Madame Géraldine BRAULT, adjointe au chef du bureau de la réglementation, des associations et des élections pour le programme 232 ;
- Madame Laure HAYS, secrétaire administrative au bureau de la réglementation, des associations et des élections pour le programme 232 ;
- Madame Virginie CANUET, chef du bureau des droits à conduire, à l'identité et aux voyages pour les programmes 176 et 207 ;

– Madame Stéphanie HOUDEN, adjointe au chef du bureau des droits à conduire, à l'identité et aux voyages pour les programmes 176 et 207.

Article 4: La secrétaire générale, Monsieur Arnaud BILLON, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales et l'ensemble des agents cités ci-dessus sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

A Caen, le 26 . 10 13

Le préfet,

Stéphane BREDIN

